

pois et deux mesures, des déclarations équivoques. Ils nous proposent aujourd'hui de ne pas adopter la motion qu'ils nous ont supplié d'étudier la semaine dernière, et à propos de laquelle ils nous ont dit que nous violerions le principe parlementaire si nous ne l'étudiions pas. Voilà ce qu'il en est. Ils ne relisent pas leurs discours. Ils sont tellement accaparés par la presse et la télévision qu'ils en oublient ce qu'ils ont déclaré une ou deux semaines avant.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: J'invoque le Règlement...

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Peace River (M. Baldwin) soulève une objection.

M. Baldwin: Permettez-moi de rappeler que le point que j'ai soulevé ainsi que le chef de l'opposition (M. Stanfield) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'était pas au sujet de cette motion, mais de l'autre motion, la motion infâme présentée par le président du Conseil privé qui ne devrait pas être mise aux voix. C'était là notre position.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois devoir rappeler aux députés une fois de plus que nous devons parler en principe du rappel au Règlement, qui a trait à l'article 51 et je me sens négligé, parce que le ministre ne se reporte même pas à l'Orateur.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je peux vous assurer que j'ai la plus haute estime pour la présidence.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. MacEachen: En réponse au rappel au Règlement du député de Peace River (M. Baldwin) monsieur l'Orateur, puis-je lire un passage du discours prononcé par le chef de l'opposition au sujet du président du Conseil privé (M. Macdonald) et de sa motion. Le député de Peace River vient de déclarer qu'ils luttent contre l'adoption de la motion du président du Conseil privé. Voici ce que disait le chef de l'opposition, comme en fait foi le compte rendu à la page 11075:

Il a changé d'idée parce qu'il se préparait de ce côté-ci de la Chambre une motion blâmant le président de n'avoir pas proposé l'adoption du rapport du comité, comme on le lui avait dit.

Une voix: Alors?

[L'hon. M. MacEachen.]

M. Baldwin: La règle de l'anticipation.

L'hon. M. MacEachen: La conclusion évidente est que l'objectif des députés de l'autre côté était de voir proposer la motion tendant à l'adoption...

Des voix: Non, non.

L'hon. M. MacEachen: ...autrement ce serait antiparlementaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le ministre pourrait être autorisé à continuer. Il est extrêmement difficile pour la présidence d'entendre ce qui se dit présentement.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je me réjouis de ce qu'aujourd'hui, pour la première fois, les députés de l'opposition ont songé à la Chambre des communes britannique. Le débat dure depuis plusieurs jours, et aujourd'hui, pour la première fois, le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait allusion à la Chambre des communes britannique. On a parlé plus souvent du Reichstag au cours du débat que de la Chambre britannique. Pourquoi? Parce qu'aucun député de l'opposition ne peut étayer d'argumentation sensée à l'encontre de la procédure proposée, s'il prend deux minutes pour tirer un parallèle avec celle en usage à la Chambre britannique. Et c'est pourquoi on n'en a soufflé mot.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre a soutenu sa question de privilège en citant Bourinot sur les principes qui ont servi de base à la loi parlementaire britannique. Il a affirmé ensuite qu'il était antiparlementaire et anticonstitutionnel qu'un gouvernement au pouvoir propose une motion en vue de modifier le Règlement. Sauf erreur, c'était l'argument constitutionnel de base. Bien sûr, à strictement parler, la mesure dont nous sommes saisis n'est pas une motion du gouvernement, mais d'un comité permanent dont le président propose l'adoption du rapport. Ce n'est donc pas une motion du gouvernement qui est à l'étude, comme cela aurait pu se faire si les députés ne s'y étaient pas opposés. Mais dire qu'un gouvernement agit de façon antiparlementaire, antidémocratique et qu'il attaque la base même de la loi parlementaire britannique en proposant des changements radicaux au Règlement est le produit de l'imagination du député de Winnipeg-Nord-Centre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous savons qu'un des importants objectifs du nouveau gouvernement travailliste de la